

# ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

## de FRÉJUS et de SAINT-RAPHAËL

par Pierre LEPAGE

### du Moyen Âge à la Révolution

Les préoccupations spirituelles de Henri Le Barbu, évêque de Nantes, le conduisent à promulguer la première Ordonnance de 1406, qui prescrit au clergé paroissial la tenue de registres des baptêmes, des mariages et des sépultures. La finalité de cette décision a pour but d'empêcher les mariages illicites entre proches, incluant d'ailleurs les parrains et les marraines.

Les registres paroissiaux, qui sont en quelque sorte les premiers documents de l'état civil, se généralisent dans les provinces, au fur et à mesure de l'extension du royaume de France. *L'État des paroisses et feux des Bailliages et Sénéchaussées de France*, dressé en 1328 par les officiers des Finances de Philippe VI de Valois, est l'un des ouvrages les plus célèbres mais aussi très controversé. Par la suite, François I<sup>er</sup> s'avise que la tenue de ces registres paroissiaux permet de vérifier que les titulaires des bénéfices ecclésiastiques sont majeurs et bien vivants. En 1539, par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, le roi vise à ce que l'acte administratif élémentaire consigné sur le registre paroissial soit généralisé et couvre le royaume de façon uniforme. Signalons aussi *La méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples* de Vauban, publiée en 1686. Mais ce progrès ne permet pas cependant de mettre en œuvre un dénombrement fiable et national des populations avant le dix-huitième siècle.

En 1772, l'abbé Terray, contrôleur général des Finances, enjoint aux intendants des provinces d'établir annuellement dans leurs généralités « *un relevé exact des naissances, mariages et morts de chaque paroisse* ». Il y a bien dans cette décision l'amorce de la première statistique des mouvements naturels de la population. Cet essai de dénombrement est repris par Turgot, mais d'une manière inégale, la dualité entre les évêchés et les généralités ne permet pas d'obtenir la cohérence des résultats.

Avant Terray, Des Gallois de la Tour, intendant de Bretagne de 1728 à 1735, avait repris l'idée d'exploiter les rôles des fouages qui restituait l'état des "feux" fiscaux par paroisses mais qui n'étaient pas utilisables pour une approche démographique. Cet intendant propose une méthode empirique qui consiste à multiplier le nombre de feux par le coefficient 5 pour déterminer le nombre d'habitants « *de tous sexes et de tous âges* ». Les résultats obtenus ne s'approchent de la réalité qu'à partir de 1739. Reprenant cette méthode à son compte, en exploitant les travaux d'Expilly, les registres paroissiaux et les rôles de capitation, Calonne, après Necker, contrôleur général des Finances, présente à l'Assemblée des notables de 1787 une estimation de la population du royaume, des généralités et des principales villes, en prenant pour base le nombre de naissances enregistrées multipliées par le coefficient 25 ou 26. Les dénombremens ainsi réalisés s'avèrent relativement satisfaisants.

Il faut donc remonter au dix-huitième siècle pour trouver des statistiques approchées de la population du royaume de France. Les intendants des provinces procèdent à des dénombremens récapitulés par généralités, mais à notre connaissance, il n'existe pas d'analyse récapitulative centralisée de toutes les paroisses d'un même évêché. D'autant que certains prélats se refusent à

faire consigner sur les registres paroissiaux, les renseignements qui concernent les protestants, ce qui leur vaut une réprimande du roi Louis XVI lors de l'Assemblée générale des évêques de 1788.

À ce point d'étape, il convient de nous arrêter un instant sur le travail considérable entrepris par Claude Renard pour le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) dans son *Dictionnaire des paroisses et communes de France* publié en 1990, par départements. Cette étude prend en compte les mouvements de populations depuis le règne de Louis XIV. Malheureusement, l'ouvrage concernant le Var n'a pas encore fait l'objet d'une publication.

Au niveau de la généralité d'Aix, les résultats, pour la Provence, à comparer avec le royaume, se résument ainsi :

Généralité	Population			Étendue En lieues carrées	Densité	
	Louis XIV 1700 (1)	Louis XV 1762 (2)	Louis XVI 1784 (3)		Habitants par lieue carrée	
					1700	1784
AIX	639 895	692 293	754 400	1 077	594	700
FRANCE	19 669 320	21 769 163	24 800 000	26 597	740	936

Mode de collecte : (1) d'après les dénombrements des intendants ;  
 (2) dénombrements des intendants et des feux ;  
 (3) d'après le nombre moyen annuel des naissances.

En 1801, dix années après la formation des départements par la Constituante et l'adoption du système métrique par la Convention, l'estimation de l'étendue territoriale des trois entités, Var, Provence, France, s'établit comme suit :

Superficie	en lieues carrées	en hectares
Département du Var	369 370	729 627
Ci-devant Provence	1 077 354	2 128 107
France	26 720 348	52 780 713

### À la genèse de la statistique moderne

La loi du 22 juillet 1791 adoptée par la Constituante pose le principe d'un recensement général et marque la victoire définitive du dénombrement « *par tête* » sur les techniques arithmétiques d'évaluation. Mais les troubles de la période révolutionnaire ne permettent pas sa mise en œuvre.

Le 26 floréal an VIII (16 mai 1800), Lucien Bonaparte, alors ministre de l'Intérieur, prescrit par une circulaire d'opérer le dénombrement de la population. Les préfets des départements doivent communiquer à l'Intérieur, les renseignements collectés dans un délai de deux mois. En fait, comme aucune instruction précise de la méthode de collecte n'a été communiquée, les résultats disparates, après un travail de recollement, ne seront publiés qu'en 1802. Ils paraissent sous le titre pompeux de *Tableau général de la nouvelle division de la France en départements, arrondissements, communes et justices de paix, d'après les lois du 28 pluviôse de l'An VII et du 8 pluviôse de l'An IX indiquant la population territoriale de chaque justice de paix et de chaque commune de l'arrondissement communal*. Ouf ! La population française est alors évaluée à 14 037 114 femmes et 13 309 881 hommes soit un ensemble de plus de 27 millions d'âmes, dont 609 495 soldats et 66 095 marins. Aussi imparfait soit-il, le recensement de 1801 ayant été centralisé et systématiquement publié peut être considéré comme le premier essai d'étude démographique moderne. La grande nation, la plus peuplée d'Europe, prend la mesure de ses

forces, mais la révolution politique s'accompagne, avec les guerres de la Révolution et de l'Empire, d'une autre révolution, à plus long terme : celle de la restriction des naissances. Mais pour interpréter les données statistiques qui se développent sur deux siècles à partir de 1801, il convient de rappeler brièvement l'organisation territoriale des départements, en montrant que l'Administration installée par Napoléon a rendu les plus signalés services et permis de disposer d'une forte cohérence en matière d'analyse démographique, n'en déplaise à de brillants technocrates qui entendent la remettre en cause.

En 1790, la Constituante, en créant les départements, les subdivise en districts. En 1795, la Constitution de l'an III supprime les districts et met en place une administration départementale et collégiale, supervisée par un commissaire représentant le gouvernement du Directoire, une sorte de préfet avant la lettre. La loi du 27 pluviôse an VIII (17 février 1800) conserve le cadre départemental, mais le Premier consul en bouleverse l'administration en plaçant à sa tête un préfet en titre, en subdivisant le département en arrondissements et cantons. Le Var compte alors

## *MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.*

---

# ORDONNANCE DU ROI

*Contenant les Tableaux authentiques de la Population  
du Royaume.*

Au château des Tuileries, le 15 Mars 1827.

**CHARLES**, par la grâce de Dieu, **ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE**, à tous ceux qui ces présentes verront, **SALUT.**

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur ;

Vu l'ordonnance royale du 16 janvier 1822 ;

Vu les nouveaux états de population dressés officiellement par les préfets,

**NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :**

**ART. 1.<sup>er</sup>** Les tableaux de population ci-annexés, des départemens du royaume, des arrondissement et des cantons, des communes ayant plus de cinq mille ames, et des communes ayant une population agglomérée de quinze cents ames et au-dessus, seront considérés comme seuls authentiques pendant cinq ans, à compter du 1.<sup>er</sup> janvier 1827.

2. Nos ministres secrétaires d'état de l'intérieur, de la justice, de la guerre, de la marine, des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, et des finances, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

**Ordonnance de Charles X du 15 mars 1827 sur le dénombrement de la population**

quatre arrondissements : Draguignan, Toulon, Brignoles et Grasse. En 1846, l'arrondissement de Draguignan regroupe 11 cantons, 60 communes et 86 998 habitants. Avec 9 929 âmes, le canton de Fréjus couvre alors six communes – Les Adrets, Bagnols, Fréjus, Le Muy, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens – auxquelles s'ajoutera Saint-Raphaël à sa création en 1876. Cette organisation très stable est à peine modifiée pendant de longues années, le rattachement de l'arrondissement de Grasse au nouveau département des Alpes-Maritimes sous le Second Empire étant sans incidences sur ce découpage. Il faut noter par la suite le transfert, au terme de violents incidents, du chef-lieu du département de Draguignan à Toulon (décret du 4 décembre 1974). Au préalable, le décret du 2 août 1973 avait créé le canton du Muy regroupant trois communes (Le Muy, Puget, Roquebrune), et celui de Saint Raphaël, cette commune seule formant canton, trois communes restant rattachées au canton de Fréjus (Les Adrets, Bagnols-en-Forêt, Fréjus). Cette organisation par cantons tend toutefois depuis une dizaine d'années à perdre de l'importance au profit des communautés d'agglomérations. Ainsi la communauté de Fréjus-Saint-Raphaël forme actuellement un ensemble de plus de 80 000 habitants.

Mais revenons à Lucien Bonaparte. Il crée alors un *Bureau de statistique* qui effectue une série d'enquêtes départementales en tous domaines. Toutefois, ces "enquêtes de préfets" qui sont hétérogènes et liées aux particularités régionales ne permettent pas de réaliser des agrégats au niveau national. Elles ne donnent pas satisfaction à Napoléon I<sup>er</sup> soucieux de connaître, par une analyse cohérente, les ressources pour ses armées. L'empereur supprime donc le *Bureau de statistique* en 1812. Or, curieusement, cette science se répand comme une véritable mode sous la Restauration. Chaque ministère crée ses propres chiffres en ordre dispersé, l'Intérieur se chargeant pour sa part du recensement de la population.

C'est à Adolphe Thiers, plusieurs fois ministre sous la monarchie de Juillet, que revient l'importante décision politique de 1833 d'une centralisation des statistiques. Le 3 avril 1840 est constitué le *Bureau de la Statistique générale de la France* (la SGF). Celle-ci restera pendant exactement un siècle le seul service statistique français ayant pour vocation de coordonner et de centraliser les activités statistiques de toutes les administrations. Fidèles aux principes de Lucien Bonaparte, les autorités de la France procèdent à des recensements quinquennaux et disposent ainsi de remarquables séries chronologiques. Depuis Thiers, les opérations donnent lieu à deux séries de sources distinctes :

- Le dénombrement par département et pour les grandes villes. C'est un ensemble de volumineux répertoires dont les renseignements sont riches, variés et inquisiteurs : populations, professions, activités économiques, état sanitaire...
- Les dénombrements par entités administratives : départements, arrondissements, cantons, communes. Les tableaux ainsi obtenus s'étoffent au fur et à mesure que les moyens de collecte se perfectionnent. Leur présentation est remarquablement stable. Il serait toutefois hasardeux d'utiliser ces séries chronologiques anciennes sans précautions, en raison de l'évolution des méthodes de collecte et du traitement des données dans le temps, comme de certains concepts, comme les classes d'âge, par exemple.

C'est par la présentation de ces résultats concordants que Martin (du Nord), ministre des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce, peut écrire en ces termes à Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français, le 10 juin 1837 : « *Cette augmentation de la population par la diminution de la mortalité est un signe certain du progrès qu'a fait la condition des hommes en France depuis 1789, et de la prospérité du pays. C'est le fruit de la civilisation et de la paix. Votre Gouvernement, Sire, à qui est dû le maintien de cette paix honorable, a donc puissamment contribué aux résultats que je signale. Aussi suis-je heureux d'apporter à la reconnaissance du pays cette*

*preuve nouvelle des bienfaits dus aux sages inspirations de Votre Majesté, dont je suis avec respect, Sire, le très dévoué, le très humble, et le très obéissant serviteur. ».*

Dés 1836, la SGF produit le chiffre de la population de tous les cantons et de toutes les communes de plus de 3 000 habitants. A partir de 1846, la population des communes de plus de 2 000 âmes est dénombrée. Le coup d'État du prince-président Louis-Napoléon Bonaparte ne permet pas l'organisation du recensement de 1851. Dés 1876, la population de l'ensemble de toutes les communes de France est publiée. Mais il faudra attendre 1962 pour discriminer par commune et par sexe la population française et étrangère, les caractéristiques des logements, les chiffres de l'emploi et du chômage etc. Notons que depuis 1801, jusqu'en 1936, les dénombremens s'expriment en *âmes*. Même le gouvernement du *Petit Père Combes* n'avait pas aboli cette définition.

### **Mécanographie, calculateurs, informatique**

À partir de 1941, sous l'Occupation, la vénérable SGF cède la place au SNS, c'est-à-dire au *Service national des statistiques* qui crée les directions régionales. Dans cette nouvelle entité, les réseaux de la Résistance, aidés en secret par de puissantes personnalités appartenant à l'organisme, puisent de multiples et précieux renseignements qui sont transmis à Londres, en vue de la libération et de la reconstruction de la France. Du SNS, le grand démographe Alfred Sauvy qui y travailla de 1922 à 1945, a pu écrire : « *Tout ce que les ministères ne savaient ou ne voulaient pas faire aboutissait à la Statistique* ».

Ainsi, de Bonaparte à Thiers et à Charles de Gaulle, les ordonnances royales, les décrets impériaux ou républicains ont organisé sans discontinuer le recensement de la population française par périodes de cinq ans, à l'exception des périodes couvrant les deux guerres mondiales.

Le SNS laisse à son tour la place à l'INSEE, c'est à dire à l'*Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'Outre Mer* créée par la loi de Finances du 27 avril 1946 et subdivisé en directions régionales. Depuis 1975, le siège de l'INSEE est installé dans un immeuble moderne mais plutôt tristounet, situé dans une pointe de la commune de Malakoff, au voisinage des voies du TGV Atlantique et du boulevard périphérique parisien. Dans ces locaux gris, de puissants ordinateurs travaillent sans relâche à la production de données que les ministres attendent à chaque fin de mois avec impatience, et qui suscitent sur leurs masques le sourire ou la grimace selon qu'ils répondent, ou non, à leurs espérances.

Sur le plan technique, la collecte de base était organisée à l'origine, à partir du *Bulletin individuel de renseignements*. La compilation était effectuée par de nombreux statisticiens parmi lesquels se compta un temps le célèbre et regretté Fernand Raynaud (le 22 à Asnières), dont on peut voir encore de nos jours sa villa à Agay. Aux dires de sa hiérarchie, il passait plus de temps à amuser ses collègues avec ses blagues qu'à compter ses chiffres. Cependant, au cours du vingtième siècle, le traitement des données a évolué. La machine électro-mécanique américaine, le classi-compteur, la mécanographie, enfin l'ordinateur, ont remplacé le décomptage manuel. Les changements des méthodes et des moyens ont fait qu'au métier traditionnel de statisticien administratif a succédé celui des savants démographes et des ingénieurs. D'autant que la loi du 7 juin 1951 a donné un cadre juridique aux enquêtes par sondages qui font appel aux ressources de la science mathématique. À l'INSEE est donc associée l'ENSEA, l'*Ecole nationale de la Statistique et de l'administration économique* où phosphorent de brillants énarques et autres polytechniciens qui, en attendant de devenir un jour ministres, produisent les mirifiques résultats que l'on connaît par les médias.

## Fréjus et Saint-Raphaël en quelques chiffres

Dans les tableaux annexés, nous ne nous préoccupons que de l'évolution démographique de Fréjus, Saint-Raphaël et de leur canton, pour lesquels nous disposons de statistiques fiables depuis 1876. L'observation socio-économique relève en effet d'un autre domaine et la production de trop nombreuses données peut lasser le lecteur. Il s'agit donc ici d'une présentation simplifiée sous la forme d'un historique. Il convient de distinguer dans la population *totale* d'une cité, la population résidente ou *municipale*, la population *comptée à part* (militaires, marins, hospitalisés de longue durée, aliénés, détenus...) et la *population agglomérée au chef-lieu*. L'importance comme la variation des populations comptées à part à certains moments, s'expliquent par des phénomènes ou des événements particuliers (renforcement des garnisons, fin de la guerre d'Algérie, rapatriés, immigration, barrage de Malpasset, développement de la construction...).

Considérons la période comprise entre 1876 et 1975, soit exactement un siècle :

La population de Fréjus a été multipliée par 9 et celle de Saint Raphaël par 14. Le taux annuel d'accroissement a donc été de 7,8 % pour Fréjus, et de 13,0 % pour Saint-Raphaël soit une progression d'apparence exponentielle. En réalité, la poussée démographique est inégale dans le temps. Malgré un accroissement spectaculaire en valeur absolue, cet accroissement s'est ralenti en valeur relative au cours de la décennie précédente. Entre 1990 et 1999, ce taux est de 1,35 % pour Fréjus, de 1,59 % pour Saint-Raphaël, de 1,08 % pour la communauté d'agglomération. Selon les estimations les plus récentes de l'INSEE, les progressions comparatives sont les suivantes :

Entité	Évolution de la population 1999-2005	Taux annuel en % 1999-2005	Taux annuel en % 1990-1999
Fréjus	+ 2 300	+ 0, 8	+ 1, 3
Saint-Raphaël	+ 2 000	+ 1, 0	+ 1, 6
Draguignan	+ 2 700	+ 1, 3	+ 0, 9
Toulon	+ 6 100	+ 0, 6	- 0, 5
Var	+ 69 000	+ 1, 3	+ 1, 02
PACA	+ 280 000	+ 0, 86	+ 0, 9
France métropolitaine	+ 1 903 240	+ 0, 64	+ 0, 34

Le département du Var se situe au cinquième rang des départements français en matière d'accroissement démographique.

La tendance de ces évolutions dans chacune des entités est donc linéaire. Il convient d'attendre les résultats du recensement de 2008 en cours de traitement par l'INSEE, pour savoir si cette tendance se confirme. Il est possible également, à partir des séries chronologiques, et par une méthode statistique simple dite des "moindres carrés", d'estimer par une "droite de tendance" la population de chacune de ces entités à l'horizon 2020, par exemple. Nous dispenserons le lecteur de cet exercice mathématique.

La population des trois cantons issus du canton initial de Fréjus est restituée ainsi :

Année	Fréjus	Saint-Raphaël	Le Muy
1999	50 493	30 233	25 334
1990	44 244	26 616	23 527
1982	33 223	24 201	16 272

Le tableau ci-après résume la répartition de la population par sexes :

Année	Fréjus			Saint-Raphaël		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1999	22 981	23 789	46 770	14 021	16 212	30 233
1990	20 816	20 677	41 493	12 480	14 136	26 616
1982	15 935	15 714	31 649	11 401	12 800	24 201

Si, enfin, nous résumons les taux de natalité et de mortalité sur la période 1990-1999 (pour 1000 habitants), nous obtenons les résultats ci-après en % :

Taux	Natalité	Mortalité
Saint-Raphaël	10, 2	13, 2
Fréjus	13, 6	8, 4
Var	11, 9	10, 7

Ces disparités devraient nous inciter à effectuer une étude plus approfondie par classes d'âges. Mais nous sortirions alors de l'analyse historique pour entrer dans le vaste domaine de l'analyse démographique, et afin de ne pas submerger le lecteur par une abondance de chiffres, nous n'irons pas plus loin. Disons pour nous résumer, qu'en général, les communes du littoral méditerranéen, à l'exception de Marseille, ont une population relativement âgée et un solde naturel faible ou même négatif comme Saint-Raphaël ou Cannes. Ce sont les migrations qui expliquent dans ce cas la totalité de la croissance démographique.

### Pour l'avenir

L'envolée de la démographie s'explique par l'attrait de la mer, du soleil et la pression immobilière sur les vastes espaces encore disponibles à Fréjus, notamment. Cette croissance peut-elle se poursuivre à ce rythme, les équipements collectifs seront-ils dans vingt ans à la mesure de cet engouement pour les cités de la Côte d'Azur, les pollutions et les nuisances de toutes sortes atteindront-elles des niveaux insupportables ? Il appartient aux édiles, aux responsables, de répondre à ces questions. Dans leurs réflexions prospectives, ils peuvent être guidés par l'analyse des résultats que produit l'INSEE. Etudier les évolutions dans le passé permet de se projeter dans l'avenir.

Mais attention ! L'observation des séries chronologiques est désormais obsolète. En effet, depuis 2004, des enquêtes de recensement remplacent le comptage traditionnel effectué initialement tous les cinq ans, puis espacé à huit ou neuf ans. Le recensement a lieu désormais chaque année, en janvier et en février. Tous les habitants ne sont pas recensés la même année, mais l'ensemble du territoire français est pris en compte au bout d'un cycle de cinq ans. Le premier cycle s'achèvera en 2008. Le recensement des logements est à présent différent selon la taille des communes. Avec ces nouveaux dispositifs par sondage, 8,5 millions de personnes sont enquêtées chaque année, dont plus de 500000 en PACA. Bonne chance aux futurs analystes et démographes de la Société d'Histoire de Fréjus qui voudront se livrer à des exercices variés.

## ANNEXE 1 : Évolution démographique de Fréjus et Saint-Raphaël

Année	Canton de Fréjus	FRÉJUS				SAINT-RAPHAËL			
		totale	comptée à part	municipale	agglomérée	totale	comptée à part	municipale	agglomérée
1801									
1806									
1821									
1826									
1831									
1836									
1841									
1846	9 929	3 132	108	3 024	2 965				
1851									
1856	8 589	2 727	84	2 643	2 436				
1862	10 087	2 887	97	2 790	2 691				
1867	10 539	3 050	130	2 920	2 496				
1872	11 291	3 052	104	2 948	2 705				
1876	11 918	3 478			2 723	1 508			1 020
1881	12 569	3 135	70	3 065	2 768	2 456	189	2 267	1 700
1886	13 762	3 540	51	3 489	2 661	3 227	211	3 016	2 262
1891	13 985	3 139	54	3 085	2 580	3 810	150	3 660	2 416
1896	14 719	3 510	86	3 424	3 043	4 270	794	3 476	2 536
1901	16 333	4 156	46	4 110	3 612	4 865	128	4 737	2 982
1906	16 521	4 190	14	4 176	3 430	4 893	125	4 768	3 279
1911	16 788	4 022	5	4 017	2 925	5 112	136	4 976	3 289
1921	22 817	9 451	3 851	5 600	3 407	6 183	143	6 040	4 380
1926	25 877	9 091	2 216	6 875	3 577	8 919	154	8 765	5 627
1931	27 085	9 676	2 339	7 337	5 580	9 539	0	9 539	6 228
1936	26 593	9 441	1 813	7 628	5 959	9 635	0	9 635	6 843
1946	28 661	12 907	5 400	7 507	5 587	8 969	69	8 900	9 635
1954	32 819	13 452	4 549	8 903	6 101	10 177	39	10 138	7 005
1962	43 377	20 318	6 149	14 169	10 459	13 787	362	13 425	9 470
1968	26 659	25 736	2 787	22 949	22 567	18 339	496	17 843	16 117
1975	31 713	30 607	2 085	28 522	27 805	21 366	287	21 079	19 499
1982	34 276	32 698	1 842	30 856	28 489	24 310	192	24 118	22 221
1990	45 362	42 613	1 800	40 813	41 486	26 799	183	26 616	
1999	51 678	47 897	1 736	46 161	46 801	31 196	525	30 671	
2005		49 100				32 200			

**ANNEXE 2 : Évolution de la population du département du Var  
(en nombre d'habitants)**

<b>Année</b>	<b>Population totale</b>	<b>Observations</b>
1801	271 703	
1806	283 260	
1821	305 096	
1826	311 095	
1831	321 686	
1836	323 404	
1841	328 010	
1846	349 859	
1851	357 967	
1856	371 820	
1862	315 526	– 66 422 (Grasse)
1867	308 550	
1872	293 757	
1876	295 763	
1881	288 577	
1886	283 689	
1891	288 336	
1896	309 179	
1901	326 384	
1906	324 638	
1911	330 755	
1921	322 945	
1926	347 932	
1931	377 104	
1936	398 662	
1946	370 688	
1954	413 012	
1962	469 557	
1968	555 926	
1975	626 093	
1982	708 331	
1990	815 449	
1999	898 441	
2005	967 000	
2008		

## Sources et Bibliographie

- Bibliothèque de l'INSEE
- 1946-1996 : *Les cinquante ans de l'INSEE*.
- A. Liorzou, *Initiation pratique à la statistique*, Eyrolles éditeur.
- Claude Renard, *Paroisses et communes de France*, Éditions du CNRS.
- *Pour une Histoire de la Statistique : contributions et matériaux*. INSEE / Economica

L'auteur remercie les responsables de la Bibliothèque de l'INSEE, qui lui ont réservé le meilleur accueil et facilité cette recherche.



**Les dames de la Statistique au début du xx<sup>e</sup> siècle**  
Photographie SGF. Exposition 1996 INSEE